

Certificat

Composition vinylique pour profilés de fenêtres en PVC destinée à être plaxée

Référence : EH 875/RAL 5150

Code : 21 px

Le CSTB atteste que la composition vinylique citée ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « composition vinylique et sa fabrication pour profils de fenêtres en PVC » (QB 34) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Cette décision certifie uniquement la composition vinylique. Elle peut être complétée par le certificat de fabrication de composition vinylique délivré pour chaque usine de production.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **BENVIC EUROPE SAS**
57 avenue de Tavaux
F 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

le droit d'usage de la marque QB 34, pour la composition vinylique objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



001/21 px

Décision n°001/21 px du 03 septembre 2019

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES DE LA COMPOSITION VINYLIQUE POUR LA FABRICATION DE PROFILS DE FENETRES EN PVC DESTINES A ETRE PLAXES.

Identification (traçabilité matière),

Module d'élasticité en flexion,

Facteur de soudure

Durabilité : vieillissement artificiel avec confirmation par vieillissement naturel

Ou Vieillissement naturel seul

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :

Direction baies et vitrages

QB 34 @cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Président

Edwige PARISEL